Mettre en œuvre les accords d'entreprise obligatoires



MAÎTRISER LE CADRE JURIDIQUE DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les acteurs de la négociation : le point sur la réforme de la représentativité

Recenser les obligations légales

La NAO: Négociation Annuelle Obligatoire

Les négociations obligatoires, seniors, stress au travail, pénibilité, égalité homme-femme

Les négociations libres

Place prépondérante des accords d'entreprise

Articulation entre accord d'entreprise et contrat de travail

CONSTRUIRE L'ACCORD COLLECTIF

Etablir un calendrier des négociations

Documents à remettre aux partenaires sociaux

Rédaction de l'accord

Contenu de l'accord (préambule, clauses, annexes)

Les nouvelles conditions de validité de l'accord collectif

Procédures à respecter avec les élus, les salariés mandatés représentant de la section syndicale

Signature, publicité et mise en place de l'accord

RÉVISER ET DÉNONCER UN ACCORD COLLECTIF

Procédure à respecter et les différentes étapes Comment et avec qui rédiger un avenant La révision anticipée par l'accord initial Mettre en place un accord de substitution

Référents pédagogiques

Nos intervenants sont des spécialistes du domaine visé et sont sélectionnés selon un processus de qualification très rigoureux permettant d'évaluer notamment : leur expérience professionnelle, leurs compétences pédagogiques, leur capacité d'animation, leur personnalité et leur créativité...

OBJECTIFS |

Maîtriser les règles de validité d'un accord (égalité hommes-femmes, pénibilité, seniors, temps de travail)
Connaître le rôle de chaque acteur dans la négociation d'un accord
Appréhender les conséquences d'une révision ou d'une dénonciation

PRÉ-REQUIS

Aucun

PUBLIC

Responsables RH/Responsables des relations sociales

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

AVANT LA FORMATION : IMPLIQUER

Questionnaire pré-formation et/ou recueil des besoins pour préciser les attentes individuelles

PENDANT LA FORMATION: APPLIQUER

Méthodes actives et participatives Apports théoriques (10%), mises en pratique (70%) et échanges (20%) Elaboration de son plan d'actions personnalisé

APRÈS LA FORMATION : ACCOMPAGNER

Les conseillers formation sont à votre disposition si vous avez besoin de précisions ou de vous mettre en relation avec le formateur

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Support de cours, exercices

ÉVALUATION

Évaluation des compétences

Tests, cas pratiques, mises en situation, quiz

Évaluation de la formation

Questionnaire de satisfaction stagiaire Synthèse fin de stage du formateur

VALIDATION

Attestation de fin de formation Attestation de présence

MODALITÉS DE SUIVI D'EXÉCUTION DE LA FORMATION

Le contrôle de l'exécution de la formation est assuré par le formateur

DATES

Cf planning



